

Karen Klaue
Novembre 2016

La formation en prison: le regard de deux ex-praticiens

Nous avons abordé la question de la formation en prison dans le Bulletin Infoprisons 17 en présentant le centre de compétence FEP (Formation dans l'Exécution des Peines). Pour compléter ce dossier nous avons recueilli les témoignages d'un coordinateur de la formation des EPO et d'un enseignant FEP, les deux ayant quitté leur fonction l'été dernier.

Entretien avec Franck Simond

Après avoir dirigé plusieurs PME vaudoises et enseigné à des adultes, Franck Simond a été le secrétaire général du Forum International Médias Nord-Sud en Suisse et à l'étranger de 2007 à 2012, tout en poursuivant accessoirement des activités judiciaires (juge pour les affaires civiles et pénales à Lausanne, juge assesseur au tribunal de prud'hommes à Nyon et juge assesseur à la justice de paix à Morges). Il a été ensuite le coordinateur de la formation aux EPO (2012-2016). Il a été récemment nommé directeur de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA).



Vous avez un certain nombre de réserves sur la FEP, lesquelles?

Elles concernent essentiellement la constatation que l'introduction de la FEP dans certains établissements a en fait diminué l'offre interne préexistante de formations très variées qui ciblaient aussi un public ayant des compétences de base plus développées que ne le fait la FEP. Aux EPO il y avait une vingtaine d'enseignants auxiliaires en 2012 alors qu'ils ne sont plus qu'une dizaine. Il eût

été plus utile que la FEP complète les prestations existantes plutôt que de les remplacer en faisant diminuer les moyens alloués à la formation en interne. S'adapter aux besoins des détenus en matière de formation c'est aller au-delà d'une remise à niveau. La formation en prison devrait clairement être rattachée à l'instruction publique et non pas à une organisation extra étatique. L'attestation de la FEP ne sert pas à grand-chose pour un employeur potentiel, en termes de réinsertion. Le but principal de la formation en prison doit rester l'insertion ou la réinsertion, qui aura un effet de facto positif sur le risque de récidive. A cet égard, une évaluation scientifique de la FEP serait précieuse actuellement.

De manière générale, quels obstacles voyez-vous à la formation en prison?

Une difficulté majeure relève du statut des personnes incarcérées selon qu'elles le sont en régime de détention avant jugement ou en exécution de peines. Dans le dernier cas la formation est un droit tandis qu'en détention avant jugement les détenus n'y ont qu'un accès très limité, en fonction des établissements. Or, les établissements de détention avant jugement accueillent de plus en plus de détenus en exécution de peines qui s'en trouvent pénalisés. Heureusement, cette problématique a été reconnue par la FEP qui a intégré la prison de la Croisée, qui est un établissement de détention avant jugement.

Un autre point capital souvent occulté dans le domaine de la formation est la nécessité de créer avec les détenus des liens basés sur la confiance, ce qui implique un véritable accompagnement. La plupart du temps il n'y a aucun suivi lors de transferts ou de sorties des détenus qui nécessiteraient de contacter des collègues, d'échanger des informations pour assurer une continuité des formations. La population carcérale a beaucoup changé ces dernières années : il y a davantage d'analphabètes et d'allophones ce qui implique l'enseignement du français comme langue étrangère.

L'impact des "affaires" récentes a considérablement diminué les efforts consentis à la réinsertion en faveur du sécuritaire.

Quels sont les modèles de formation existants en Suisse?

Aux EPO vous avez un secteur de formation propre à l'établissement avec en parallèle les enseignants FEP. A ma connaissance, le seul canton Suisse qui ait lié la formation des détenus au système d'éducation publique est le Tessin. Ainsi 70% des personnes détenus à la Stampa fréquentent au moins un cours selon ce modèle. Il ne faut pas oublier les associations actives dans le domaine de la formation en prison : Auxilia, qui regroupe une trentaine d'enseignants bénévoles et le Groupement étudiant suisse d'échange avec les personnes incarcérées, où une quinzaine d'étudiants bénévoles donnent des cours de langue, et offrent des activités culturelles, artistiques et sportives en prison.

Mais beaucoup d'institutions pénitentiaires manquent d'un secteur de formation spécifique avec les compétences nécessaires. Les directeurs de prison ont une grande marge de manœuvre pour favoriser la formation ou le tout sécuritaire. Au niveau de l'état-major du SPEN il n'y a pas de représentant socio-éducatif à proprement parler, ce qui se traduit souvent par une absence préjudiciable de soutien et d'écoute.

Quelles sont vos propositions pour améliorer la situation?

Tout d'abord, mon expérience de terrain m'a montré que la formation en prison, ça marche. Durant ma première année aux EPO, j'ai pu coordonner la formation de huit apprentis. Il faut plus et mieux communiquer les résultats positifs obtenus. Il faut développer les modèles de collaboration avec l'instruction publique parce qu'ils disposent d'acteurs compétents et engagés. De même un rapprochement avec l'UNIL serait intéressant pour établir l'impact de la formation pour la réinsertion. Il serait également très utile de créer des liens avec l'économie pour trouver des partenaires offrant des places de travail pour les gens formés qui sortent de prison. Enfin, il serait bon de créer une plateforme concordataire qui permette des échanges d'expérience, de bonnes pratiques et de facilitation de trajets de formation des détenus.

Entretien avec Leandro Cagnazzo

Après des années d'enseignement auprès de jeunes de l'école secondaire et du gymnase ainsi qu'auprès d'adultes de différents niveaux, il s'est ensuite intéressé aux questions d'intégration et de réinsertion et a élargi son public à des apprenants peu ou pas scolarisés. Il a été engagé en avril 2015 à la FEP comme enseignant à 80% aux EPO, fonction qu'il quitte en août 2016 pour un poste de chef d'équipe au Centre de formation de l'EVAM.



Quelles ont été vos expériences de formateur en prison?

J'ai trouvé le travail motivant et pu établir progressivement des liens et un contact respectueux avec les détenus. La collaboration avec l'équipe socio-éducative des EPO a été également très bonne étant donné que leur objectif vise une sortie de prison réussie, à laquelle la FEP veut contribuer. Le contact avec les agents de détention et les cadres de la surveillance a été plus difficile ; nous avons des rôles différents et venons de mondes qui, à leurs yeux, sont opposés. Il y a eu des résistances envers la formation en prison, qui serait un luxe pour les détenus. En fin de compte, il n'y a pas eu beaucoup d'échanges mais pas d'agressivité envers les profs non plus.

Ces résistances vous ont étonné?

Je m'attendais un peu à ce que les échanges ne soient pas fréquents avec le personnel pénitentiaire. Pour certains, les profs n'ont pas vraiment leur place dans un contexte punitif. Mais il y a aussi eu des échanges très ouverts avec des agents de détention plus jeunes, qui ont la fibre sociale et qui n'hésitent pas à jouer un rôle d'éducateur quand cela est nécessaire.

Quelles autres difficultés avez-vous rencontré?

Il existe un cloisonnement entre les secteurs. Il aurait été intéressant, par exemple, que des agents de détention viennent assister aux cours et que les formateurs puissent mieux connaître le quotidien des surveillants. Par ailleurs, durant ma période d'engagement aux EPO, la direction était amputée de deux membres et durant cette vacance chacun est un peu resté dans son coin.

Quant au personnel enseignant local, il a montré une certaine méfiance et un agacement envers les enseignants FEP qui selon eux travaillaient dans de bien meilleures conditions avec des salaires plus élevés et davantage de moyens. L'atmosphère était un peu lourde. De leur point de vue, le canton payait la formation FEP au détriment de la formation maison et du développement d'autres prestations. Pourtant, la FEP, qui relève d'une coordination nationale (OSEO basée à Lucerne), n'est pas destinée à exclure les ressources humaines locales, elle se veut plutôt complémentaire aux formations existantes. C'est un peu comme la coexistence de la Migros et de l'épicier du coin : dans une société équilibrée qui vise la réussite au sens large, l'une ne devrait pas exclure l'autre.

Comment étaient recrutés vos apprenants?

Notre partenaire principal était le coordinateur interne de la formation qui procédait à la sélection des détenus et à leur inscription aux cours. Ils sont choisis en fonction de leur plan d'exécution et de leurs projets d'insertion. Mais très souvent, nous faisons des recrutements directs car nos groupes de formation (de 4 à 6 personnes) doivent toujours être pleins et il faut remplacer très rapidement les sortants.

Quelle était l'attitude des détenus par rapport à cette offre de formation?

Ils étaient motivés et reconnaissants. Certains étaient néanmoins découragés par leur peine, en particulier quand ils recevaient une mauvaise nouvelle de l'extérieur ou une réponse négative pour la libération conditionnelle.

Ont-ils pu progresser durant la formation?

Pour certains détenus, au niveau de la matière enseignée (français, maths, bureautique, formation générale), c'est tout un monde qui s'ouvre à eux ! Le simple fait qu'ils aient accès à des manuels, à un enseignant et à un ordinateur constitue un progrès pour eux, alors que d'autres ont suivi leur scolarité en Suisse. Du coup, leur évolution est très variable et dépend beaucoup de comment évolue leur peine et de leur état d'esprit dans le contexte carcéral.

Grâce aux cours, la plupart des détenus peuvent tout à coup réactiver un savoir enfoui et, par la même occasion, retrouver l'utilité d'apprendre. Certains font également des progrès considérables du point de vue du développement de la communication en français et des compétences sociales. La salle de classe constitue un environnement rassurant par rapport aux cellules, c'est un climat plus propice à l'échange. Des contacts plus intenses avec les chefs d'atelier auraient permis d'accélérer les progrès des détenus et de les rendre concrets, mais ça ne s'est malheureusement pas fait.

A votre avis, quel est l'impact de la formation?

C'est un gage de réussite pour la réinsertion mais on ne dispose pas de données précises pour en évaluer l'impact. La FEP, dont le principe est de donner aux détenus intéressés une demi-journée (3h) de cours par semaine, n'est pas une formation intensive. Mais avoir en prison quelque chose de plus exigeant et régulier semble difficile et, dans tous les cas, la FEP est actuellement indispensable vu la frilosité dont fait preuve le monde politique pour créer une offre solide et durable. De plus, si la FEP est coordonnée et accueillie correctement par les prisons, il va de soi que ses résultats seront plus probants.

Quelles sont les grandes différences de la formation en prison par rapport au monde extérieur?

Dans le cadre des cours, nous sommes des enseignants « tout terrain » qui enseignent plusieurs branches à des apprenants qui ont tous un parcours différent et dont le niveau au sein du groupe est très hétérogène. Notre rôle demande beaucoup d'adaptabilité puisque les personnes qui composent le groupe changent fréquemment.

Plus généralement, au niveau de la formation en milieu carcéral, il y a eu peu d'innovation pendant mon engagement : on fait avec ce qu'on a déjà, on n'ose pas vraiment essayer de nouvelles approches pour faciliter la réinsertion. L'éducatif est le parent pauvre par rapport au punitif. Il n'y a d'ailleurs pas d'éducateurs en prison, même pour les 18-25 ans. J'ai constaté que le monde pénitentiaire est d'une extraordinaire complexité car il interagit avec beaucoup d'instances différentes (administratives, judiciaires, politiques, etc.). Mais c'est surtout un lieu inaccessible suscitant beaucoup de fantasmes et de fausses interprétations : il faut y aller pour le comprendre. Dès le début de mon activité à la FEP, je suis devenu une source d'information et d'explication pour les gens à l'extérieur, que ce milieu fascine ou effraie mais dont ils ignorent tout.

En partant de ses ressources intérieures (ateliers, sport, prise en charge psycho-sociale, etc.), la prison devrait permettre à la formation de créer plus de synergies avec le monde extérieur car cela décroîserait et développerait les possibilités de réinsertion. De surcroît, une connaissance plus accessible du contexte pénitentiaire à l'extérieur valoriserait également le travail du personnel de surveillance, dont les effets ne s'arrêteraient pas à la durée de la peine.